

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

NOR : AFSZ1630356A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :

1° Au titre du I (1°, c) de l'article D. 1432-15, représentant de l'État :

M. Salvador PEREZ, préfet du département de la Charente.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Guy CHARRE, titulaire ; M. Denis TONNADRE, suppléant, désignés par Force ouvrière.

M. Noël LAVILLENIE, titulaire ; Mme Brigitte DUCHESNE, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

Mme Touria BOUVIER, titulaire ; M. Georges QUINTELA, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Fabrice BOUREILLE, titulaire ; M. Alban LACAZE, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Bruno GUERINEAU, titulaire ; Mme Hélène BERTRAND, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Marc ROUHIER, titulaire ; M. Jean-François LANDRON, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Mme Martine DUSSOUL, titulaire ; M. Daniel BOURDENX, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Alain DUC, titulaire ; M. Francis LARGEAUD, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

3° Au titre du I (3°, a) de l'article D. 1432-15, en qualité de représentants des collectivités territoriales :

Mme Françoise JEANSON, titulaire ; M. François VINCENT, suppléant ; Mme Françoise MESNARD, suppléante, désignés par le président du conseil régional.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Bernard COUTURIER, titulaire.

M. Michel PERDRISSET, suppléant.

M. Pierre PAREAUD, suppléant.

b) Au titre du I (4°, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Véronique QUET, titulaire.

M. Francis PAPATANASIOS, suppléant.

Mme Catherine WATHELET, suppléante.

c) Au titre du I (4°, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Claude BATZ, titulaire.

Mme Marie-Jo METROT, suppléante.

Mme Reine PAPILLON, suppléante.

5° Personnalités qualifiées :

M. Robert LAFORE.

Mme Pascale SENSE.

M. Jean-Pierre LIMOUSIN.

Mme Barbara STIEGLER.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Philippe CONSTANT, titulaire ; Mme Chantal CARTAU, suppléante.

Mme Marie-Hélène DESBORDES, titulaire ; M. Anthony PONTICAUD, suppléant.

Mme Anouck BONNEAU, titulaire ; M. Arnaud DANIEL, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mai 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU